



# Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune de BEUVEILLE

## 5.3 - ANNEXES SANITAIRES



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal de Beuveille en date du ..... arrêtant son projet de PLU

Le Maire  
M. Jean-François AZZARA

## 1 . Alimentation en eaux potable

La commune de BEUVEILLE fait partie du syndicat intercommunal des eaux de Pierrepont, dont l'eau provient de la source des 7 fontaines pour la production et transfert et la distribution.

Le syndicat comporte 5 communes : Beuveille, Arrancy-sur-Crusne, Doncourt-lès-Longuyon, Han-devant-Pierrepont et Saint-Pierrevillers.

Les indicateurs concernant l'eau distribuée sont les suivant :

- 100% conformité microbiologie de l'eau au robinet
- 100 % conformité physico-chimique

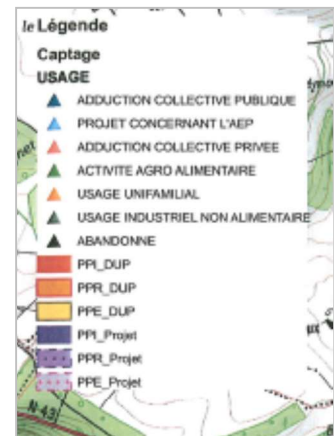
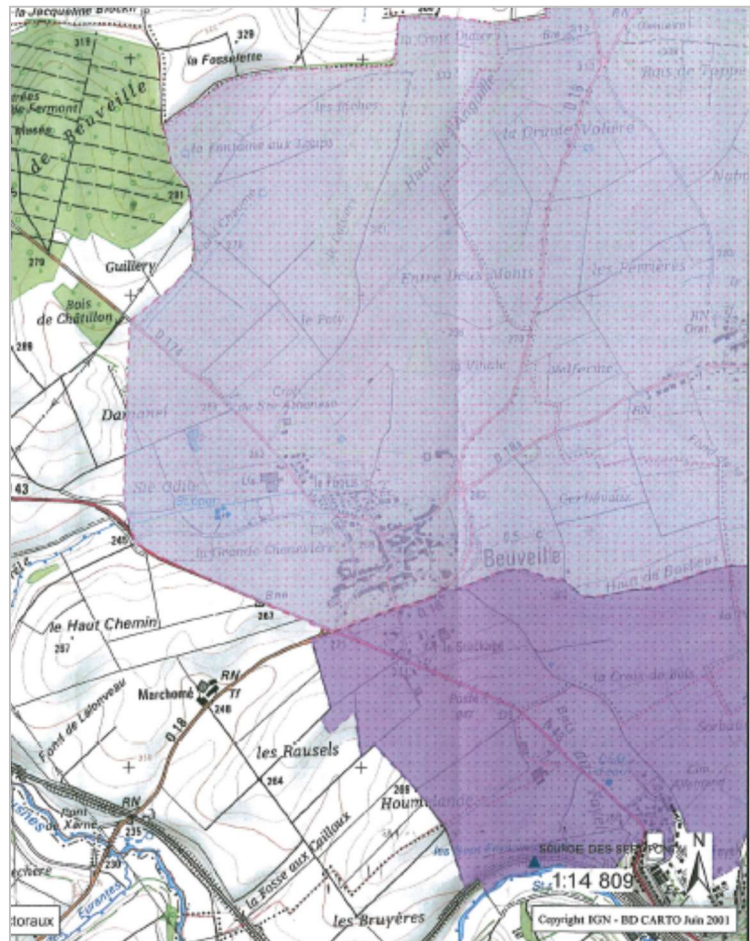
Il n'existe pas de difficulté en alimentation eau potable sur la commune.

L'alimentation principale de la commune se fait par une conduite de 100 mm de diamètre, en fonte.

Dans les rues étroites du village, les canalisations sont de diamètre 60 mm.

Le territoire de la commune est concerné par le périmètre de protection éloignée du captage d'alimentation en eau potable de la source de Pierrepont.

Ce captage ne bénéficie d'aucune protection au titre des servitudes d'utilité publique.



## 2. Assainissement

La CCT2L a transféré la compétence au Syndicat des Eaux de Piennes (SIEP) au 1er janvier 2020. Les eaux usées de la commune de Beuveille sont traitées à la station d'épuration de cette commune. Elle est localisée dans le secteur Ouest du village, en bordure de la voie communale n°5. Cette STEP est dimensionnée à 5000 éq/hab. Ce dimensionnement a été réalisé car l'entreprise de charcuterie, située près de la STEP, était reliée, lors de son activité, à cette STEP.

La quasi-totalité du village est en assainissement collectif unitaire (trois constructions rue Victor Hugo sont en assainissement autonome ainsi que les constructions isolées). Le lotissement des Pâquis, le lotissement Nausière et la Goulette sont en assainissement collectif séparatif.

Il est aussi nécessaire de rappeler l'article L1331-1-1 du code de la santé publique qui précise : « Les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif dont le propriétaire assure l'entretien régulier... »

La commune adhère aussi au syndicat mixte départemental en matière d'assainissement autonome.

### **3. Défense incendie**

BEUVEILLE présente des risques courants classiques.

Sa défense contre l'incendie repose sur 15 points d'eau comme ci-après :

- 3 poteaux d'incendie (PI) de DN70mm, non conformes aux exigences réglementaires (débit  $\geq 60 \text{ m}^3/\text{h}$  et pression dynamique  $\geq 0,6 \text{ bar}$ ),
- 6 poteaux incendie normalisés de DN 100mm, dont 2 sont conformes,
- 4 PI considérés comme prises accessoires,
- 2 réserves incendie sur lesquelles il conviendrait d'apporter des aménagements.

Deux secteurs sont dépourvus de défense extérieure contre l'incendie : ferme « Rachon » au Nord Est de la commune et route de Fermont.

### **4. Collecte et traitement des déchets**

C'est également une compétence de la CCT2L. Une déchetterie se trouve à Longuyon. A Beuveille, les déchets ménagers sont collectés tous les 15 jours.

La collecte sélective est organisée en porte à porte tous les 15 jours également (sac transparent).

### **5. Couverture numérique**

La commune de Beuveille a bénéficié du développement de la fibre et presque l'entièreté de la commune est couverte.